

HOPITAL DE JOUR RÉÉDUCATION

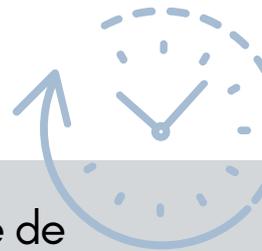
.....
SMR LES ELIEUX


Louis Pasteur Santé
LORRAINE

INFORMATIONS PRATIQUES POUR VOTRE SÉJOUR EN RÉÉDUCATION

L'ensemble du personnel vous souhaite la bienvenue et espère rendre votre séjour le plus agréable possible. Notre mission consiste à vous aider à devenir acteur de votre santé afin d'améliorer votre qualité de vie.

VOTRE SÉJOUR



Vous serez accueilli(e) au Centre dans le cadre de votre séjour de rééducation du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

UNE APPROCHE INNOVANTE AU SERVICE DU PATIENT

Le **Centre de rééducation** situé au SMR les Elieux vous propose une prise en charge rééducative encadrée par une équipe pluridisciplinaire qui intègre :

- ✓ Médecin rééducateur
- ✓ Ergothérapeute
- ✓ Infirmière
- ✓ Diététicienne
- ✓ Secrétaire
- ✓ Assistante Sociale
- ✓ Kinésithérapeute
- ✓ Psychologue
- ✓ Enseignante en Activité Physique Adaptée





Qu'est-ce que l'hospitalisation de jour

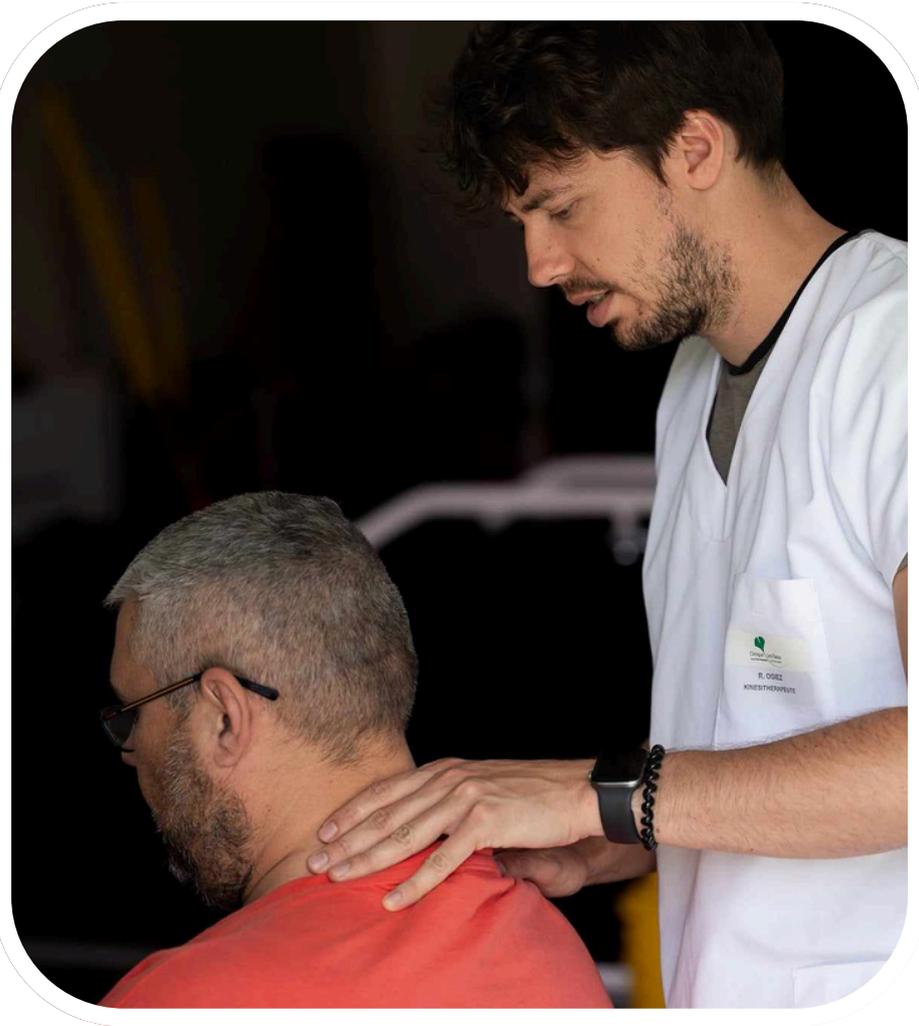
L'**hôpital de jour** est un établissement, ou une partie d'un établissement hospitalier, qui vous accueille durant une matinée, un après-midi afin de réaliser des séances de rééducation, d'activités physiques et également des soins qui nécessitent la proximité d'un plateau technique, sans pour autant devoir être hospitalisé plusieurs jours. Vous bénéficierez d'une prise en charge globale et personnalisée effectuée par une équipe médicale et des professionnels paramédicaux. L'hôpital de jour offre la même qualité et la même sécurité de soin de rééducation que l'hospitalisation complète, et, avantage, vous rentrez chez vous le soir !

Profils patients

- Orthopédie : pré et post opératoire
- Douleur chronique de l'appareil locomoteur
- Déformations du rachis et restauration fonctionnelle
- Troubles de l'équilibre et de la marche
- Perte d'autonomie / fragilité
- Suites d'AVC
- Maladie neurodégénérative (Parkinson, Sclérose en plaques...)
- Prothèse du membre inférieur sur amputation
- Préhabilitation chirurgie digestive carcinologique
- Accompagnement au cours et décours des pathologies cancéreuses
- Reconditionnement physique toute pathologie
- Guidance reprise d'activité physique adaptée
- Lutte contre la sédentarité

Objectifs

- Favoriser le rétablissement précoce de vos capacités physique après une chirurgie,
- Aider à vous faire reprendre confiance en ces capacités et les développer
- Acquérir les comportements bénéfiques à votre santé,
- Contribuer à améliorer la qualité de votre condition de vie,
- Prolonger autant que possible votre maintien à domicile,
- Prendre en charge votre douleur,
- Eviter, retarder ou raccourcir une hospitalisation complète.



Entrée administrative réalisée

1

Par notre secrétaire médicale chargée d'accomplir les formalités administratives nécessaires à l'élaboration de votre dossier.

Munissez-vous de votre carte vitale, de votre carte de mutuelle, carte d'identité et de l'ensemble des courriers médicaux, ordonnances médicamenteuses.

Une feuille de consentement aux soins vous sera remise, à approuver par votre signature, ainsi que la désignation d'une personne de confiance.

Nous vous laissons en autonomie pour gérer votre moyen de locomotion. Une prescription de transport pourra vous être délivrée.

Bilan médical et infirmier

2

Le premier jour est consacré à une évaluation médicale et paramédicale permettant d'établir le projet thérapeutique pluridisciplinaire. La prise en charge est donc fortement spécialisée.

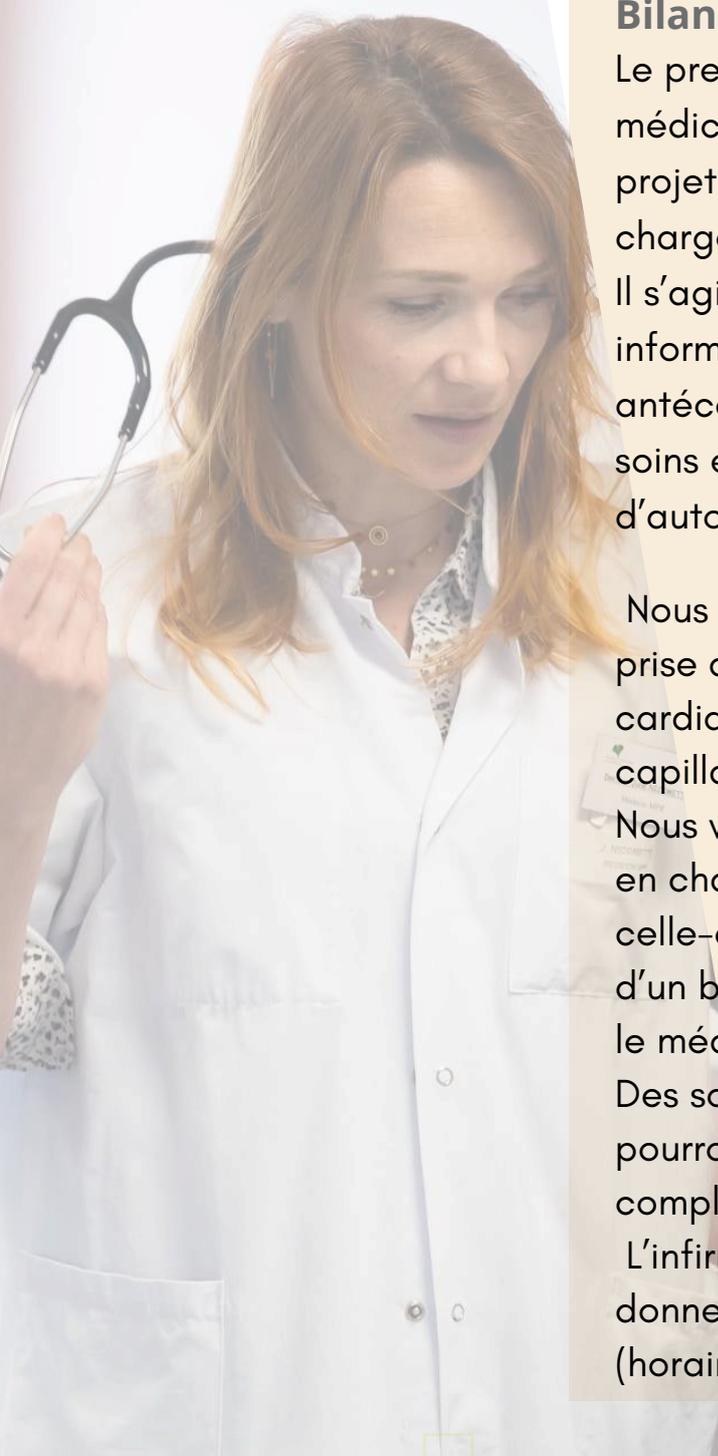
Il s'agit d'un moment d'échange afin de recueillir vos informations médicales : nature de votre venue, antécédents, pathologies associées, traitements, soins en cours, dernières biologies, degré d'autonomie, environnement de votre domicile.

Nous surveillerons votre état clinique à travers la prise de paramètres (tension artérielle, fréquence cardiaque, saturation en oxygène, glycémie capillaire, échelle de la douleur).

Nous vous accompagnerons également dans la prise en charge de votre douleur afin de prévenir ou guérir celle-ci. La réalisation d'un électrocardiogramme ou d'un bilan sanguin pourra être réalisé si souhaité par le médecin.

Des soins tels que le suivi de plaies, d'ulcères, pourront être également réalisés sur place en complément des soins faits à votre domicile.

L'infirmière vous fera visiter les locaux et vous donnera quelques informations d'ordre pratique (horaires, vestiaires, respect des locaux et hygiène).



Bilan physique

3

Vous rencontrerez l'ensemble de l'équipe de rééducation et de réadaptation au cours d'un premier bilan afin de déterminer la prise en charge à adopter selon vos capacités. Ensemble, ils définiront le déroulement du programme de rééducation et les techniques qui paraissent les plus appropriées pour votre parcours de soin.

A l'issue de cette journée, un projet thérapeutique sera établi (kinésithérapie, ergothérapie, activité physique adaptée). La programmation de vos séances vous sera éditée et remise. La durée d'une séance est de 45 minutes. Une demi-journée comporte généralement 2 ou 3 séances de rééducation, peut s'y ajouter le suivi médical et des consultations diverses.

4





VOS SOINS

Le programme de réadaptation comporte :

1. Un volet « **rééducation** » / « **réadaptation** » en kinésithérapie et / ou en ergothérapie et / ou en activité physique, sous contrôle médical et paramédical, avec un travail adapté en fonction de votre dernière évaluation auprès de notre médecin rééducateur.
2. Un volet « **soins** »
3. Des **consultations individuelles** peuvent être organisées auprès des différents intervenants (infirmier, kinésithérapeute, psychologue, diététicienne, enseignant en activité physique adaptée, ergothérapeute) en fonction des recommandations du médecin que vous aurez vu lors de votre admission ;
4. Un **entretien** avec l'assistante sociale est également possible sur rendez-vous, à prendre auprès de l'infirmière.

Si vous le souhaitez, vous pouvez vous faire accompagner de l'un de vos proches pour les consultations individuelles.





L'infirmière présente dans l'établissement :

- Surveillera votre état de santé et toutes anomalies pouvant compromettre vos séances de rééducation et nécessitant une évaluation médicale.
- Assurera la continuité, la sécurité, et la qualité de vos soins
- Veillera à l'organisation, à la réalisation et à la qualité de vos séances de rééducation.



Suivi médical sur votre temps de présence dans la structure

Un suivi médical selon vos besoins et si sollicitation par l'équipe de soin sera réalisé. Au minimum vous serez vu au début, au milieu et à la fin de votre programme : prescription médicale et/ou examens médicaux (biologie, imagerie) seront réalisés si besoin.

Le médecin rééducateur présent dans le service est responsable de votre programme et de votre suivi. Il établit un dossier médical régulièrement actualisé.



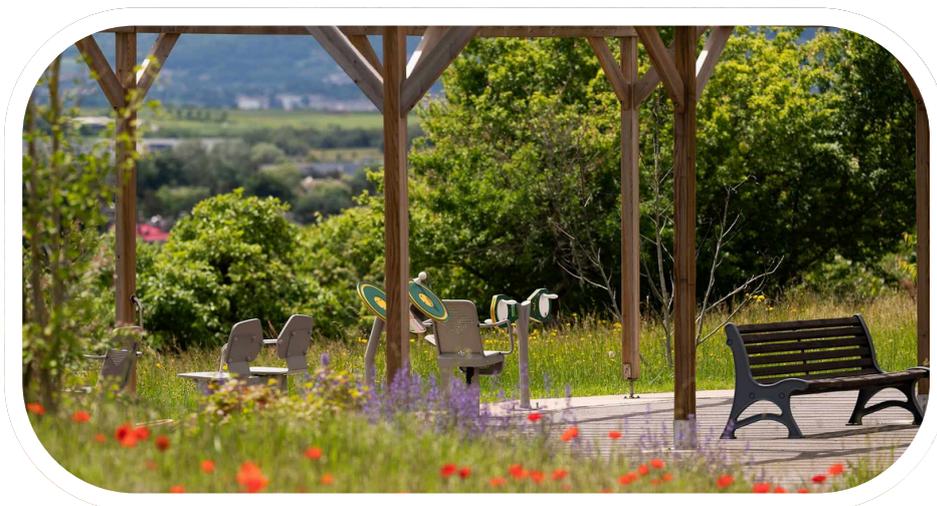
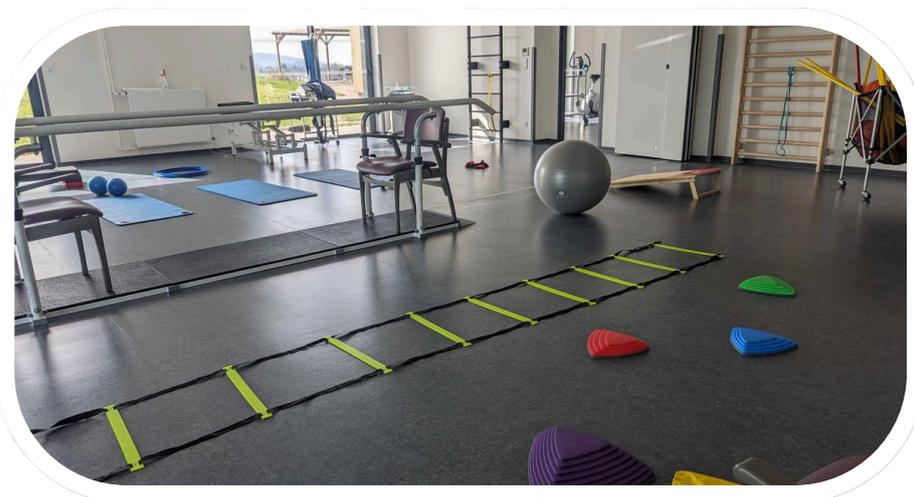
En dehors des heures d'ouverture du service, votre médecin traitant reste votre interlocuteur pour tout problème de santé. Un médecin d'astreinte est joignable à l'accueil de l'établissement au 03-83-33-46-92. En cas d'urgence vitale immédiate, appelez le 15.

Les locaux

Notre plateau technique

Equipements modernes, plateaux techniques performants, spacieux et lumineux. Lorsque la météo le permet, un cadre extérieur verdoyant et fleuri pourra vous être proposé lors de vos séances de rééducation.

À proximité du plateau technique de rééducation, vous bénéficierez de vestiaires équipés de douche. Nous vous engageons à respecter la propreté de ces locaux. Une fontaine d'eau est à votre disposition dans le service. N'hésitez pas à venir avec une bouteille d'eau ou une gourde.





Tenue vestimentaire

Une tenue décontractée est souhaitée, type jogging ou survêtement, et chaussures de sport réservées aux activités d'intérieur.

Hygiène

Dans le cadre de la prévention des infections, la transmission des germes par les mains représente le principal mode de contamination. Le lavage des mains du personnel soignant et des patients est donc le moyen le plus efficace de prévention.

Une solution hydroalcoolique pour les mains est mise à disposition des patients avant toute utilisation du matériel de rééducation.

En cas de symptômes d'infection respiratoire (toux, fièvre), il est recommandé le port du masque.

L'hygiène est l'affaire de tous, merci d'y prendre part

Absence

Nous vous remercions par avance d'honorer vos séances. Toute absence doit être justifiée et vous devez en convenir par avance avec le médecin et l'infirmière. Les absences non justifiées et répétitives seront considérées comme un désengagement par rapport à votre réadaptation. Nous serions contraints de mettre un terme à votre prise en charge.



Appréciation de votre séjour

vos avis nous intéressent

Dans une volonté d'amélioration continue de votre prise en charge, nous vous remercions de remplir le questionnaire de satisfaction qui vous a été remis. Vos réponses et commentaires seront pris en compte et analysés par la cellule qualité et transmis à la direction pour répondre au mieux à vos attentes.

Merci de le compléter spontanément et sincèrement, et de le remettre à l'infirmière.

Sachez d'autre part, que toute réclamation ou plus généralement toute insatisfaction concernant les prestations de l'établissement, est prise en compte et analysée par nos médiateurs (médecin ou non, en fonction du motif d'insatisfaction), et est suivie par la CDU (Commission des Usagers).

Toutes les remarques formulées sont étudiées avec le plus grand sérieux par la cellule qualité, en collaboration avec les professionnels de terrain et la CDU. Nous mettons en place les actions d'amélioration nécessaires

Les directives anticipées (cf article R.1111-17 du Code de la santé publique)

Ces directives permettent à toute personne majeure, si elle le souhaite, de rédiger des directives anticipées pour le cas où, en fin de vie, elle serait hors d'état d'exprimer sa volonté. Ces directives indiquent ses souhaits concernant les conditions de limitation ou d'arrêt de traitement. Elles seront consultées préalablement à la décision médicale et leur contenu prévaut sur tout autre avis non médical. Leurs valeurs sont illimitées, elles peuvent toutefois être annulées ou modifiées à tout moment. Si vous souhaitez que vos directives soient prises en compte, sachez les rendre accessibles au médecin qui vous prendra en charge au sein de l'établissement : confiez-les-lui ou signalez leur existence et indiquez les coordonnées de la personne à laquelle vous les avez confiés. Si vous souhaitez en savoir plus sur les directives anticipées, une fiche informative est à votre disposition.

VOS DROITS

Droits fondamentaux

Le Groupe Pasteur Santé contribue à développer la prévention, à vous garantir l'égal accès aux soins nécessités par votre état de santé et à assurer la continuité des soins et la meilleure sécurité sanitaire possible. L'établissement vous assure le respect de votre dignité et ne fait aucune discrimination dans l'accès à la prévention ou aux soins.

L'établissement vous assure un droit au respect de la vie privée et au secret des informations vous concernant.

L'enseignement et la formation font également partie des engagements du Groupe Santé Pasteur. Dans ce cadre, les futurs professionnels de santé sont amenés à observer les pratiques de nos praticiens diplômés. Vous êtes libre de refuser leur présence en l'indiquant simplement à nos équipes.

Droit à l'information

La loi du 4 mars 2002 relative aux droits des patients et à la qualité du système de santé régit le droit à l'information du patient. L'obligation d'information porte sur :

- Les différentes investigations proposées.
- Les traitements ou actions de prévention, leur utilité, leur urgence, leurs conséquences.
- Les risques fréquents ou graves normalement prévisibles.
- Les autres solutions possibles et les conséquences prévisibles en cas de refus.
- Les risques nouveaux, identifiés postérieurement à l'exécution des actes.

L'ensemble des informations concernant votre état de santé vous sera délivré au cours d'un entretien individuel avec votre praticien sauf en cas d'urgence ou d'impossibilité (état d'inconscience, coma ou handicap mental). Vous prenez, avec le professionnel de santé, et suivant les informations qui vous ont été fournies, les décisions concernant votre santé. Toute intervention même anodine comporte des risques. Votre consentement est fondamental et vous pouvez le retirer à tout moment.

Droit d'accès au dossier médical

(cf articles L1111-7 et R1111-2 à 9 du Code de la santé publique)

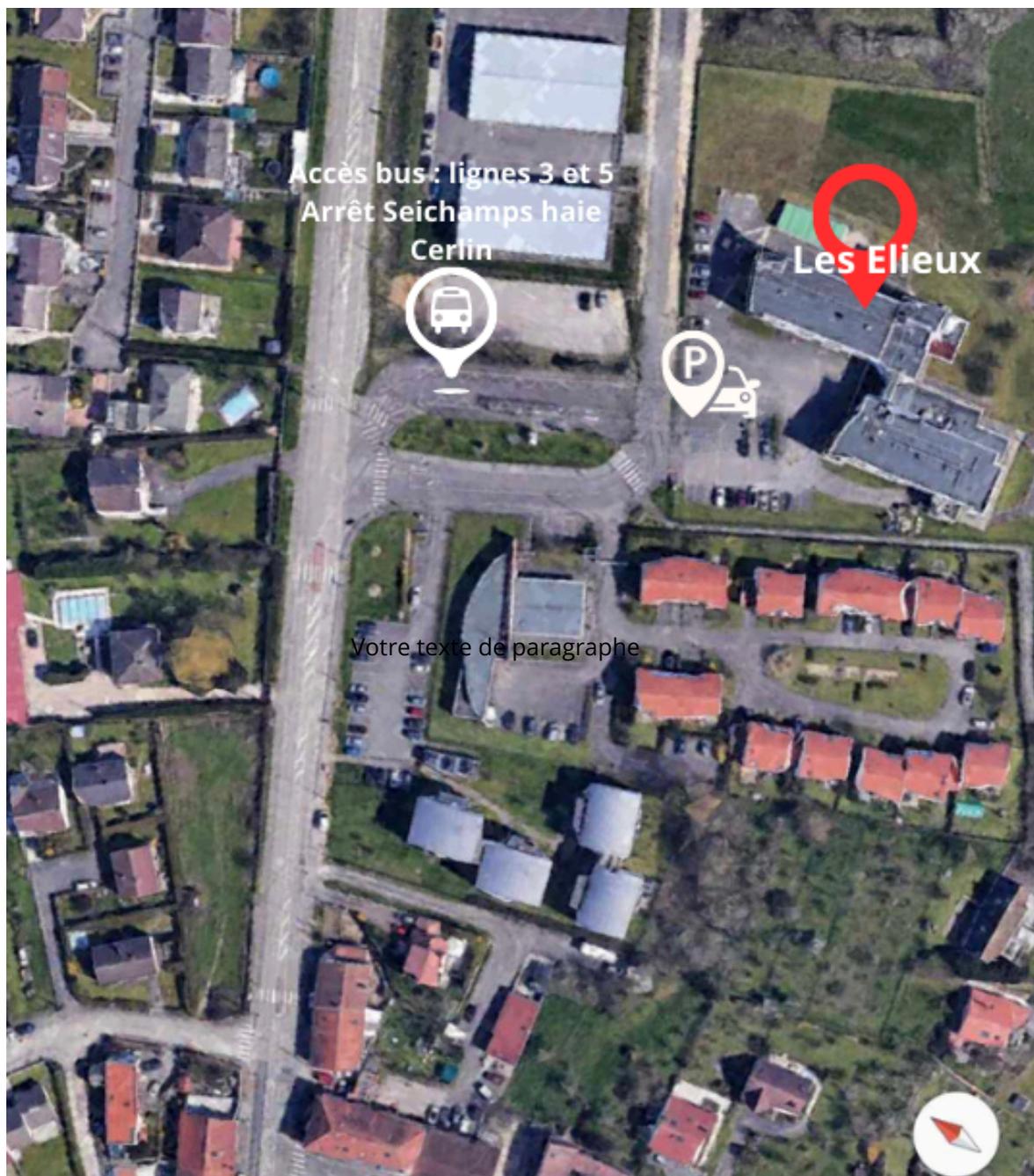
Un dossier médical est constitué au sein de l'établissement. Il comporte toutes les informations de santé vous concernant. Il vous est possible d'accéder à ces informations en faisant la demande auprès de la direction. Elles peuvent vous être communiquées soit directement, soit par l'intermédiaire d'un médecin que vous choisissiez librement.

Informatique et liberté

L'établissement dispose d'un système informatique destiné à faciliter la gestion des dossiers des patients et à réaliser, le cas échéant, des travaux statistiques à usage interne.

Les données personnelles recueillies lors de votre consultation ou de votre hospitalisation, feront l'objet de plusieurs traitements informatiques, après consentement de votre part. Vous avez le droit de vous opposer à l'utilisation de vos données pour des motifs légitimes. Vous pouvez également demander à accéder ou à modifier vos données par écrit (courrier ou mail : protection.donnees@louispasteursante.fr) ou sur place. Nous répondrons à votre demande dans un délai maximum de deux mois.

SMR les Elieux
4 rue de la Grande Ozeraille
54280 Seichamps
Tél : 03 83 33 46 92
hdj-leselieux@louispasteursante.com



Possibilité de se garer gratuitement sur
le parking
Accès Bus- Lignes 3 et 5
Arrêt Seichamps Haie Cerlin
Au terminus devant l'établissement